



## L'avortement : mythes les plus répandus

En 1988, l'arrêt Morgentaler garantissait aux femmes le droit de se faire avorter en toute légalité au Canada. Malgré pareilles victoires juridiques, une femme souhaitant un avortement se heurte encore à certains obstacles, dont plusieurs mythes populaires sur les femmes ayant subi un avortement et sur les conséquences physiques, psychologiques et sociétales de ce dernier. À l'été 2006, une chercheure de l'Association canadienne pour la liberté de choix a contacté chacun des hôpitaux publics du Canada en se faisant passer pour une femme enceinte souhaitant se faire avorter. Les nombreux aiguillages qu'elle a reçus révèlent que plusieurs mythes et inexactitudes sont encore véhiculés auprès de la population, lesquels remettent en question le caractère légal et acceptable de l'avortement. L'Association canadienne pour la liberté de choix espère que les démentis qui suivent remettront les pendules à l'heure pour ce qui est de l'avortement au Canada.

### MYTHES

#### Au sujet des femmes qui demandent à se faire avorter

**« Les femmes, et surtout les jeunes femmes, ont recours à l'avortement comme méthode contraceptive. »**

Ce mythe ignore la réalité de l'avortement comme dernier recours pour bien des femmes qui sont accidentellement tombées enceintes en l'absence de renseignements ou de produits contraceptifs fiables, des suites d'un viol ou d'une erreur de jugement. De plus, ni les hormones ni les barrières physiques anticonceptionnelles ne sont totalement fiables, et ce même lorsqu'elles sont utilisées correctement. L'avortement devient alors le dernier recours contre une grossesse dont le terme n'est pas souhaité.

**« Les femmes qui se font avorter le font pour des raisons pratiques ou frivoles. »**

Les femmes qui se font avorter le font dans le cadre d'une décision éclairée quant à leur maternité. Plusieurs de ces femmes prennent cette décision en fonction de critères sociaux, économiques ou sanitaires les empêchant de mener leur grossesse à terme ou d'élever un enfant. Une femme peut décider d'espacer les naissances au sein de sa famille afin de garantir à chaque enfant l'amour et les soins nécessaires, ou elle peut décider que la maternité n'est pas souhaitable pour elle maintenant, sinon du tout. De par leur complexité, les raisons qui poussent une femme à demander un avortement méritent que sa décision soit prise au sérieux.

**« L'absence de loi encadrant cette pratique au Canada permet de se faire avorter n'importe quand durant les neuf mois de la grossesse. »**

La grossière inexactitude de cet énoncé passe complètement sous silence le fait que la majorité des avortements sont effectués durant le premier trimestre d'une grossesse. Selon Statistique Canada, 90% de tous les avortements pratiqués en 2003 l'ont été durant les douze premières semaines de grossesse, contre seulement 0,7% après la vingtième semaine. Les avortements tardifs constituant cet infime pourcentage résultaient principalement de la découverte d'une malformation grave ou mortelle du fœtus, et/ou d'une menace à la santé ou à la vie de la mère.

**« Les femmes ne recourent pas aux contraceptifs si l'avortement est facilement accessible. »**

Plusieurs études démontrent exactement le contraire. Ainsi, bien que l'avortement soit facilement accessible aux Pays-Bas, il s'y pratique très peu grâce au recours généralisé aux contraceptifs modernes (surtout la pilule) et à un appui marqué du gouvernement au chapitre de la planification des naissances. Les contraceptifs y sont gratuits depuis 1971 dans le cadre du régime public de santé. L'énoncé voulant que les femmes aient recours à l'avortement comme méthode contraceptive sous-entend aussi que ces femmes font de l'avortement leur principale méthode contraceptive, ce qui est faux. Tant au Canada qu'à l'étranger, l'avortement demeure un dernier recours.

**« Elle s'est bien amusée. Qu'elle en subisse maintenant les conséquences ! »**

L'idée que toutes les femmes subissant une grossesse non désirée sont irresponsables et volages simplifie à outrance un problème complexe en plus de faire mentir les faits : les causes les plus courantes d'une grossesse non désirée sont l'usage incorrect ou l'échec d'un contraceptif. Outre son inexactitude, la misogynie de cet énoncé pose problème car il fait de la maternité une punition pour des rapports sexuels, enlève de leur valeur à l'enfance et à la maternité, et perpétue une approche malsaine de la sexualité.

### « L'avortement affecte l'équilibre psychologique des femmes. »

N'importe quelle décision importante au cours d'une vie amène son lot d'émotions. Les femmes qui se font avorter ne ressentent pas plus de problèmes psychologiques que celles qui mènent à terme une grossesse non désirée. L'American Psychological Association (APA) n'a rien identifié qui puisse justifier l'existence d'un « syndrome post-avortement », expression controversée servant à décrire les troubles émotionnels et psychologiques que subiraient certaines femmes après un avortement. Ces troubles surviendraient surtout chez les femmes souffrant déjà de problèmes psychologiques, ou chez celles à qui l'avortement a été imposé par un partenaire ou un membre de la famille au lieu qu'elles en prennent elles-mêmes la décision. Dans l'ensemble, une femme risque davantage de souffrir de pareils troubles lorsque l'avortement qu'elle demande lui est refusé que s'il lui est accordé de façon ponctuelle et avec compassion.

### « L'avortement compromet la santé des femmes. »

Un avortement précoce est au contraire beaucoup plus sécuritaire qu'un accouchement. Les groupes anti-choix ont beau prétendre que les avortements endommagent de façon permanente le col de l'utérus et la matrice utérine en y laissant des cicatrices, les statistiques démontrent que les complications sont rares, étant survenues dans à peine 0,5% des 106 418 avortements pratiqués sur des Canadiennes en 2001. Ces complications étaient généralement bénignes, telle une infection, et facilement soignées. De plus, une femme s'étant fait avorter a autant de chances qu'une autre d'accoucher plus tard de bébés en santé. Il n'existe aucune preuve médicale reconnue d'un lien entre l'avortement et une quelconque affection ou maladie.

### « L'avortement augmente les risques de développer un cancer du sein. »

En appui à leur opposition à l'avortement, les groupes anti-choix recourent souvent à un soi-disant lien entre une interruption de grossesse et l'apparition d'un cancer du sein. La Société canadienne du cancer, laquelle suit ce dossier, rapporte que l'avortement n'augmente pas le risque d'un cancer du sein. De plus, près de 90% des 53 études réalisées de 1973 à 1997 dans 16 pays sur ce type de cancer, impliquant 83 000 femmes en étant atteintes, ont été incapables d'établir un lien de cause à effet avec l'avortement. Le peu d'appuis à cette théorie en fait un mythe, les groupes qui la véhiculent recourant à des « données scientifiques » sans fondement afin d'effrayer les femmes et de promouvoir des buts anti-choix sous le couvert de soi-disant conseils éducatifs et médicaux.

### « Les femmes devraient éviter les avortements puisque, de toute façon, la plupart des grossesses finissent par une fausse couche. »

Un pari risqué. La plupart des grossesses finissent par un bébé, seulement 15% des grossesses se soldant par une fausse couche selon Statistique Canada. Une femme jeune a encore moins de risques de faire une fausse couche, ces risques n'augmentant de façon substantielle qu'après l'âge de 35 ans, et encore davantage après 40 ans. L'espoir d'une fausse couche comme solution à une grossesse non désirée peut non seulement provoquer des troubles émotionnels chez une femme, mais aussi l'exposer aux difficultés que signifie parfois le difficile accès à un avortement tardif.

### « L'avortement est une opération 'aveugle' où le docteur ne voit pas ce qu'il fait, rendant très probable la possibilité que quelque chose aille mal. »

Dans les faits, le taux de complications dans le cas d'un avortement est inférieur à 1%. Il est également important de se rappeler que nombreuses sont les autres opérations « aveugles » pratiquées sans complications par des professionnels compétents du domaine de la santé : à preuve l'ablation courante de varices ou de fibromes utérins. La plupart des avortements pratiqués de nos jours ne sont même plus « aveugles », puisque les docteurs effectuent généralement une échographie avant l'avortement afin de bien déterminer la taille et la forme de l'utérus, sinon même pendant l'avortement pour bien voir ce qu'ils font. En bout de ligne, l'avortement est un acte médical des plus sécuritaires.

### « Une femme qui se fait avorter ne pourra plus tomber enceinte, ou fera une fausse couche. »

Le fait de se faire avorter ne compromet pas une future grossesse. L'avortement pratiqué durant le premier trimestre est devenu un acte médical des plus sécuritaires et simples. Certains croient à tort qu'un avortement provoquera plus tard l'infertilité, une grossesse extra-utérine, une fausse couche, une malformation congénitale, une naissance prématurée ou une insuffisance de poids à la naissance. Dans les faits, l'avortement ne mène à toutes fins pratiques à aucune de ces conséquences. Il arrivait dans le passé que la pratique d'avortements par des docteurs non formés ou dans des conditions insalubres provoque des lésions ou l'infertilité. La décriminalisation de l'avortement a cependant permis que cet acte soit désormais assuré dans de bonnes conditions et par un personnel compétent, réduisant ainsi de beaucoup le risque d'effets secondaires, de lésions permanentes ou d'infertilité.

### « Une femme qui se fait avorter pourrait devenir attirée par des hommes violents, en réaction à son désir subconscient de se punir. »

Cet énoncé cruel est dénué de tout fondement et n'est utilisé que par des personnes qui souhaitent culpabiliser une femme songeant à se faire avorter. De plus, cet énoncé pourrait pousser une femme s'étant fait avorter et vivant avec un homme violent à se sentir justifiée de poursuivre cette relation.

## Conséquences de l'avortement pour la société

### « L'avortement détruit la vie de famille. »

Le fait de donner aux parents la possibilité de prévoir et d'espacer le nombre et l'arrivée de leurs enfants permet au contraire de renforcer la vie de famille. Cette planification est un outil essentiel dans la composition de familles saines et heureuses, dont les enfants auront plus de chances de devenir des adultes autonome et productifs.

### « Le fait d'accepter l'avortement ouvre la porte à l'euthanasie. »

Les groupes anti-choix établissent à dessein de fausses comparaisons avec d'autres enjeux mettant en cause la valeur que nous accordons à une vie humaine. Dans les pays ayant légalisé l'avortement depuis des années, il n'existe pas de preuves concluant à une baisse du respect de la vie. La légalisation de l'avortement n'a que pour objectif de permettre aux femmes et aux membres de leur famille une amélioration de leur santé.

### « Notre population décline, et nous devons empêcher les avortements pour assurer la survie de notre pays. »

Les valeurs morales de toute personne affirmant qu'une femme ne doit avoir d'enfants que pour renflouer la population de son pays et non par choix ou par amour sont des plus répugnantes. Dans les faits, la population canadienne ne cesse d'augmenter, et notre pays est loin de disparaître.

## L'avortement et ses alternatives

### « Pourquoi recourir à l'avortement, alors que les contraceptifs sont facilement disponibles? »

Cet énoncé ne tient nullement compte du fait que tout contraceptif, pour efficace et correctement utilisé qu'il soit, échoue parfois. Rares sont les écoles, les communautés et les maisons qui renseignent bien sur les bonnes méthodes contraceptives, mais nombreuses sont les personnes qui ont recours aux mauvaises méthodes par ignorance, gêne ou restriction de nature religieuse, le tout se soldant souvent par une grossesse non planifiée.

### « Un bébé non désiré peut être offert en adoption. »

C'est vrai, mais ce choix n'en est pas un pour plusieurs femmes, qui trouveraient le fait de mener leur grossesse à terme et de « donner leur enfant » beaucoup plus traumatisant que de se faire avorter. De plus, beaucoup de femmes ne peuvent pas mener leur grossesse à terme à cause de leur emploi, de leur situation familiale ou des soins à accorder à un enfant. Chaque femme au Canada a le droit de choisir en matière de reproduction, et aucune ne devrait être obligée d'accoucher d'un enfant en vue de le faire adopter.

### « Une femme enceinte des suites d'un viol ne devrait pas avoir le droit de se faire avorter. »

Toute personne alléguant qu'une femme a l'obligation morale de mener à terme une grossesse non désirée survenant suite à un viol a des intentions douteuses. Chez beaucoup de femmes violées, la grossesse qui en résulte est un rappel constant du viol qu'elle a subi. La meilleure façon d'aider ces femmes est de les appuyer dans leur cheminement, quelle que soit leur décision. L'avortement n'est certes pas un « remède » au viol, mais son interdiction est tout aussi inacceptable dans le cas d'une femme dont le viol l'a déjà privée de son choix de refuser des rapports sexuels.

### « La plupart des enfants non désirés finissent par être désirés. »

Il est merveilleux de constater que beaucoup d'enfants non planifiés sont aimés et choyés une fois nés. Cependant, une femme qui en arrive à demander un avortement a déjà rejeté sa grossesse. De nombreuses études démontrent que les enfants nés de femmes à qui l'on avait refusé l'avortement risquent davantage de souffrir de troubles sociaux, psychologiques, médicaux, scolaires et criminels que les enfants nés au sein de familles ayant dès le début accepté leur venue.

### « Il me sera facile de me faire avorter si je dois en arriver là. »

Bien que l'avortement soit légal au Canada, son accessibilité est en baisse constante. Il n'existe que 22 cliniques d'avortement au pays, et les avortements ne sont pratiqués que dans un hôpital sur six (15,9%). Par ailleurs, la plupart de ces hôpitaux exigent la référence d'un docteur et sont localisés dans des centres urbains à peine à 150 kilomètres de la frontière américaine. Sans parler des dépenses imprévues et de la durée des déplacements, des questions de facturation réciproque, des mauvais aiguillages, du manque de connaissances de certains professionnels de la santé, des personnes et organismes anti-choix, des boîtes vocales et du manque de professionnels offrant des services d'avortement, tous des obstacles qui empêchent les femmes d'avoir accès à ce service essentiel.

## L'avortement et les considérations de nature éthique

### « L'avortement revient à tuer un enfant qui n'est pas encore né. »

D'un point de vue génétique, l'embryon et le fœtus sont humains, au même titre que chaque spermatozoïde et ovule. Les personnes qui décrivent l'avortement en termes incendiaires tels que « tuer » ou « meurtre » confondent un embryon –quelque chose pouvant devenir une personne– avec une vraie personne. Tant l'Association médicale canadienne que la Cour suprême du Canada différencient nature potentielle et identité individuelle, et considèrent que cette dernière débute à la naissance.

**« La majorité de la population canadienne croit au droit du fœtus à la vie. »**

C'est faux. En 2002, un sondage du National Post a révélé que près de quatre personnes sur cinq (78%) croyaient que les femmes devraient être entièrement libres de choisir en matière d'avortement. Un sondage Gallup pancanadien mené en avril 2005 a indiqué que 72% des personnes interrogées souhaitaient que les lois canadiennes sur l'avortement demeurent inchangées ou soient assouplies.

**« L'avortement est moralement répréhensible. »**

Ce point de vue est personnel et ne peut pas être discuté d'un point de vue médical ou scientifique. Il faut cependant se rappeler que beaucoup de personnes croient qu'il est moralement répréhensible de mettre au monde un enfant non désiré. Nombreux sont les gens qui voient l'avortement comme un geste responsable et sans cruauté que posent certaines femmes à qui la vie ne permet pas d'accueillir et de bien s'occuper d'un enfant.

**« L'avortement disparaîtra s'il devient criminel. »**

Le taux d'avortement dans les pays où ce dernier est illégal est sensiblement le même que dans les pays où il est autorisé. Ce qui prouve que les femmes réussissent quand même à faire interrompre leur grossesse dans les pays où l'avortement est illégal. Le fait de rendre l'avortement criminel ne l'éliminera pas; mais il éliminera les avortements effectués dans des conditions salubres. L'histoire de notre pays nous apprend que les femmes prennent souvent les grands moyens lorsqu'elles veulent mettre fin à une grossesse non désirée. Les méthodes dangereuses auxquelles elles peuvent recourir pour auto-avorter, ou que des praticiens non réglementés utilisent pour effectuer un avortement peuvent déclencher de graves hémorragies, provoquer l'infertilité ou causer la mort. Ces conséquences sont encore visibles dans des régions comme l'Amérique latine, où perdurent certaines des politiques les plus strictes contre l'avortement, et où les avortements effectués dans des conditions insalubres seraient responsables de 21% des cas de mortalité maternelle.

## Le mouvement pro-choix

**« Les personnes pro-choix appuie exclusivement l'avortement. »**

Les personnes pro-choix défendent l'ensemble des droits et des pratiques en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris le libre droit d'une femme de choisir de mener à terme ou non une grossesse non désirée. Les personnes pro-choix reconnaissent et défendent le fait que l'avortement est l'un des trois choix (avec l'adoption et la maternité) qui s'offrent à une femme enceinte. Loin d'être en faveur de l'avortement, les personnes pro-choix croient davantage aux mérites de la contraception, permettant ainsi de réduire le recours à l'avortement.

**« 'Pro-choix' est diamétralement à l'opposé de l'étiquette 'anti-avortement'. »**

Pas du tout. Les groupes opposés à l'avortement veulent empêcher les femmes de se faire avorter. Les personnes pro-choix disent plutôt qu'une femme ne devrait être obligée ni de mener une grossesse à terme ni de se faire avorter contre son gré.

**« L'avortement est acceptable en cas d'urgence médicale, mais je suis contre l'avortement sur demande. »**

Les personnes qui sont contre l'avortement sur demande sont en fait contre le droit d'une femme d'accepter ou non sa grossesse au moment où elle survient. Les personnes pro-choix croient que cette femme est capable de décider selon ses meilleurs intérêts de la nécessité, du moment et du nombre de ses grossesses.

**« Le fait de renseigner les jeunes sur la sexualité et l'avortement les poussent à avoir des rapports sexuels n'importe quand et avec n'importe qui. »**

C'est faux. Les études démontrent qu'une bonne éducation sexuelle comprenant des données exactes et à jour en matière de contraception et d'avortement poussent les jeunes à davantage se renseigner sur les risques de leur sexualité et sur les façons de se protéger s'ils la vivent. Dans certains cas, des programmes ne faisant la promotion que de la seule abstinence ont même mené à une hausse du nombre de grossesses chez les participantes. Les jeunes qui décident de vivre leur sexualité ont un besoin vital de renseignements fiables sur la contraception et l'avortement.

**Si vous voulez en savoir plus, appelez-nous ou écrivez-nous :  
Association canadienne pour la liberté de choix**

300-260, rue Dalhousie, Ottawa (Ontario) K1N 7E4  
téléphone : 613-789-9958 sans frais : 1-888-642-2725 télécopieur : 613-789-9960  
courriel : [info@canadiansforchoice.ca](mailto:info@canadiansforchoice.ca)

[www.canadiansforchoice.ca](http://www.canadiansforchoice.ca)



[www.canadiansforchoice.ca](http://www.canadiansforchoice.ca)